

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 16 mai 2024 portant désignation des membres de
la Commission d'accès aux documents administratifs**

A.Gt. 28-03-2025

M.B. 08-04-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration, l'article 8 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 mai 2024 portant désignation des membres de la Commission d'accès aux documents administratifs ;

Considérant qu'il convient de remplacer deux membres démissionnaires afin d'assurer à la Commission d'accès aux documents administratifs un cadre complet lui permettant de remplir sereinement ses missions ;

Considérant l'appel à candidatures diffusé le 2 décembre 2024 ;

Considérant la proposition émise par la Commission d'accès aux documents administratifs après comparaison des titres et mérites des candidats en date du 10 février 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de se rallier à cette proposition eu égard à la qualité de l'analyse comparative ;

Sur la proposition de la Ministre de la Fonction publique,

Après délibération,

Arrête :

Article unique. A l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 mai 2024 portant désignation des membres de la Commission d'accès aux documents administratifs, les mots « M. Olivier HERMANNNS » sont remplacés par les mots « Mme Cindy MOPALANGA NDINGE » et les mots « Mme Alixe LECLERCQ » sont remplacés par les mots « M. Sébastien Legrand MBALA WOURIA II ».

Bruxelles, le 28 mars 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Médias,

J. GALANT